

Le Mont, le 31 octobre 2022

Postulat à la municipalité

“Préservation du patrimoine communal”

Au conseil communal du Mont-sur-Lausanne

Monsieur le Président,
Chères et chers collègues,

La Municipalité travaille depuis plusieurs mois maintenant à l'élaboration du schéma directeur du développement territorial (SDDT) avec comme objectif final, l'élaboration de notre futur plan d'affectation communal (PACOM).

Dans cette perspective, l'Alliance Montaine demande à la Municipalité de prendre en considération la préservation du patrimoine communal que sont les nombreuses fermes montaines datant fréquemment du 19^{ème} siècle, voir du précédent.

Ces dernières se situent, et c'est bien compréhensible, au sein de la zone agricole de notre commune et, de fait, sont soumises à son strict règlement des constructions. Celui-ci n'autorise qu'un très faible pourcentage de transformations des volumes inutilisés (granges, écuries, hangars) découlant de la cessation d'activités agricoles des propriétaires à la retraite ou par le fait que les bâtiments ne répondent plus aux critères actuels d'une exploitation.

Une conséquence est le manque d'entretien de ces bâtiments, voire de leur abandon. Un exemple extrême près chez nous (photo).



Attaché à la préservation de ces bâtiments et à leur histoire, qui est aussi la nôtre, les postulants demandent à la Municipalité d'intégrer cette problématique, lors de l'élaboration du SDDT et du PACOM **en affectant un maximum de ce patrimoine au sein de zones permettant leur transformation et/ou changement d'affectation.**

Ce postulat renforce également des demandes déjà formulées à la Municipalité par plusieurs citoyens qui se trouvent face à cette situation.

Chères et chers collègues nous vous demandons donc d'accepter ce postulat et de permettre ainsi son traitement par notre Municipalité. Nous vous remercions de votre attention.

(Visible depuis la rte Cheseaux-Sullens)

Au nom de l'Alliance Montaine